

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2010

\*\*\*\*\*

*L'an deux mille dix et le 30 mars à 19h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 mars 2010, s'est réuni dans la salle des fêtes de POLINCOVE sous la Présidence de Mr Yves BEUGNET, Président de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.*

## **ETAIENT PRESENTS :**

- Madame Clotilde BEAUFILS
- Messieurs André LOTOI, Franck DUTERTRE, Jean BOIDIN, Maurice BUTOR, Jacques CUGNY, François DAULLE, Patrick WAY, Yves DELPLACE, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Pierre CATO, Stéphane DEBRUYNE, Yves BEUGNET, Hugues DURIEZ, Jean-Paul SPECQ, Christian PETTE, Gérard VERQUERE, Jean VASSEUR, Yves ENGRAND, Henri VARLET, Daniel DENOLF, Claude BOCQUELET, Lucien VANBOSSSEL, Jean-Marie COURBOT, Dominique POURRE, Daniel DURIEZ, Julien PRUVOT.

## **ETAIENT EXCUSES :**

- Mesdames Nicole CHEVALIER, Catherine BOURGOIS, Brigitte MOUILLE, Monique ROBILLART (qui ont respectivement donné pouvoir à Messieurs Jean VASSEUR, Jacques CUGNY, Maurice BUTOR, Pierre CATO).
- Messieurs Olivier PLANQUE, Christian VANGREVELYNGHE, José RIVAS, Daniel TACQUET (qui ont respectivement donné pouvoir à Messieurs Yves ENGRAND, Jean BOIDIN, Olivier MAJEWICZ, Daniel DURIEZ)
- Madame Carole DUYTSCHÉ
- Messieurs Michel COLIN, Frédéric COPPIN, Daniel PIQUET

***SECRETARE DE SEANCE***

**Mr Hugues DURIEZ est élu à l'unanimité Secrétaire de Séance.**

## ***REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 DU BUDGET PRINCIPAL***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reprendre et d'affecter par anticipation le résultat de fonctionnement 2009 d'un montant de 133 413.09€ en section de fonctionnement 2010 (article 002) et de reprendre à l'article 001 de la section investissement 1 890 259.24€.*

## ***ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :*

- ❖ *En fonctionnement : 2 785 577.09€*
- ❖ *En investissement : 2 973 417.24€*

## ***VOTE DES TAUX D'IMPOSITION***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition 2010 comme suit :*

	<b>TAUX</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	3.45%
<b>TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES</b>	3.28%
<b>TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES</b>	7.13%

*Pour 2010, la suppression de la Taxe Professionnelle se traduit par le remplacement du produit correspondant par une compensation relais et par le vote d'un taux relais se substituant au taux de la Taxe Professionnelle.*

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le taux de référence de la Taxe Professionnelle 2010 au taux de 2009, à savoir 2.6%.*

***REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 DU BUDGET  
ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reprendre et d'affecter le résultat de fonctionnement 2009 d'un montant de – 1907.88€ en section de fonctionnement 2010.*

***ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET  
ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Budget Primitif 2010 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 897.88€ en fonctionnement.*

***REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 DU BUDGET  
ANNEXE DECHETS MENAGERS***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reprendre et d'affecter, par anticipation, le résultat de l'exercice 2009 d'un montant de 148 544.18€ comme suit :*

- ❖ En investissement : 67 609.23€ (article 001)*
- ❖ En fonctionnement : 80 934.95€ (article 002)*

## ***ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS***

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe Déchets Ménagers qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- ❖ En fonctionnement : 3 242 806.00€
- ❖ En investissement : 184 239.23€

## ***FIXATION DES TARIFS 2010 DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES***

Le Conseil Communautaire décide, par 29 Voix POUR et 7 CONTRE, d'arrêter les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2010 comme suit :

	Observations	Tarifs 2009	Tarifs 2010 proposés	
<b>Résidence Principale</b>	Par personne Redevance plafonnée à 4 personnes	90	92.66	
<b>Résidence Secondaire</b>	Forfaitaire	270	277.98	
<b>Caravane sur terrain individuel</b>	Forfaitaire	225	231.66	
<b>Artisan-commerçant Services Collectivités</b>	Tarif de base pour 60 L	117	120.46	
<b>Conteneurs grande capacité</b>	Tarif forfaitaire	<b>500 l</b>	450	463.3
		<b>750 l</b>	630	648.62
		<b>1 000 l</b>	900	926.6
		<b>1 100 l</b>	990	1019.26
<b>Terrains de camping autorisés ou déclarés</b>	Par emplacement	75	77.22	

## **CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

Le Conseil Communautaire décide le versement des contributions aux organismes de regroupement suivants :

- **A l'unanimité :**

- ❖ **SYMPAC (Syndicat Mixte du Pays du Calais) :** 32 913.40€ (identique à 2009)

- ❖ **SMCO (Syndicat Mixte de la Côte d'Opale) :**

- ✓ 7 595.34€ (fonctionnement du SMCO)-(7 112.68€ en 2009)
- ✓ 1 524€ (fonctionnement SPPPI)-(1 524€ en 2009)
- ✓ 2 329€ (SAGE)-(1 352€ en 2009)
- ✓ 4 012€ profil des plages

- ❖ **Parc Naturel Régional :**

- ✓ 5 350.40€ (coordination et suivi du contrat de rivière)

- ❖ **Calais Promotion :** 6 432€

- ❖ **SYMVAHEM (Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem) :** 17 731.60€ (13 056.20€ en 2009)

- **Par 31 Voix POUR - 4 Voix CONTRE – 1 ABSTENTION**

- ❖ **Cap Calais :** 43 216.86€ (refuge fourrière)

## **PARTICIPATION 210 A LA MISSION LOCALE D'ARRONDISSEMENT DE ST OMER**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ❖ le versement d'une contribution à la Mission Locale de ST OMER d'un montant de 87 263€ au titre de sa participation 2010.
- ❖ d'autoriser la Mission Locale à valoriser cette subvention à hauteur de 10 000€ sur des projets européens.

## **SUBVENTIONS 2010**

Sur proposition de la Commission « Vie Associative-Culture-Relation avec l'Education Nationale », vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 mars 2010, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations et organismes énoncés ci-après les subventions suivantes :

DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT 2010
Comité de Promotion Eco et Touristique interc Calais Initiative	Commerce et tourisme Prêts d'honneur aux entreprises	65 000 10 810
Comice Agricole de la Région d'Audruicq	Manifestation	3700
Amicale Education Nationale	Malles de livres	600
USEP de l'Education Nationale	Sport scolaire	1600
DDEN Oye-Plage-Offekerque-Guemp	Projets écoles	610
DDEN Audruicq	Projets écoles	915
Rased	Soutien élèves en difficulté	2500
CPIE Flandre Maritime	Semaines de la mer	4000
« Plaisirs Créatifs »	Manifestation « salon du cadeau »	900
« La Note Bleue »	Manifestation « les utopitries »	3000
« Des Racines et des Hommes »	« Fête de la chicorée »	15 000
ASA NATATION	Animation équipement CCRA	2450
Comité Régional de Cyclisme	Manifestation « course cycliste »	5500
« Cyclo VTT Ruminghemois	Manifestation « vtt »	1000
« Saint Vincent de Paul »	Asso caritative	3705
« Alcool Dépendance Aide à la Guérison »	Actions de prévention	2000
« AVIJ 62 »	Permanences Maison Rurale	1252.58
UCTAPA	Repas annuel	5000
Jeunes Sapeurs Pompiers d'Audruicq	Formation des jeunes	1500
AGE Audruicq	Sport Academy	500
Anciens combattants	Repas annuel	1500
Foyer des jeunes de Guemp	Festival de majorettes	350
Collège « LES ARGOUSIERS »	FSE-521 élèves	Participation
Collège du Brédenarde	FSE-556 élèves	10€/élève
Collège Les Argousiers	Fête médiévale	2050
Collège Audruicq	Bus	

D'autre part, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, compte-tenu de la revalorisation de l'aide versée aux Foyers Socio-Educatifs des Collèges d'OYE-PLAGE et

AUDRUICQ, de ne pas donner suite aux demandes ponctuelles déposées par ces établissements (exemple : transport de bus, fête médiévale,...).

En outre, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas accorder de subventions aux associations suivantes, considérant que leur demande n'entre pas dans les critères intercommunaux arrêtés :

- ❖ Club de Plongée GESLA pour l'achat d'un bateau.
- ❖ Cœur toujours
- ❖ ASA Football pour un stage de football
- ❖ ACPG-CATM-TOE pour un projet sur la mémoire Vimy Lorette

***OCCUPATION DE LA MAISON RURALE : PARTICIPATIONS  
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DRAINAGE  
DE STE MARIE KERQUE - PARTICIPATION DE LA 1ERE  
SECTION DE WATERINGUES***

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la participation 2010 de l'Association Syndicale autorisée de drainage de Ste Marie Kerque et de la 1<sup>ère</sup> Section de Wateringues à 2680€ chacune.

***FRAIS DE MONTAGE DES CHAPITEAUX***

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la participation due par la Communauté de Communes à la Ville d'AUDRUICQ pour le remboursement des frais de transport calculés sur la base d'un forfait de 110 € par chapiteau (pour un montage et un démontage).

***REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DUES PAR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES***

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'acquittement en lieu et place des associations caritatives à caractère intercommunal, de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2010 (ces redevances étant acquittées par la Communauté de Communes sur son Budget Principal).

## ***PRESTATION RADIO 6***

*Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes (ses communes membres et leurs associations locales) peuvent faire passer 52 messages par an sur les ondes de RADIO 6 pour un coût de 2 325.04€ TTC (période avril 2009-mars 2010).*

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :*

- ❖ De reconduire cette action*
- ❖ D'autoriser le Président à signer le contrat avec RADIO 6 pour la période d'avril 2010 à mars 2011.*

## ***PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES DE SPORT MUNICIPALES UTILISEES PAR LES COLLEGES***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la participation financière de la CCRA allouée à la Ville d'OYE-PLAGE à 6300€ et à la Ville d'AUDRUICQ à 9 620€ pour les frais de fonctionnement des salles polyvalentes au prorata du temps d'occupation par les collèges.*

## ***PRISE EN CHARGE DES REPAS POUR LE STAGE BAFA-CONVENTION AVEC LA FLASEN***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec la FLASEN pour la prise en charge par la Communauté de Communes des frais de restauration des stagiaires.*

## ***CROSS USEP 2010***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :*

- ❖ Le renouvellement de l'opération CROSS USEP*

- ❖ *La prise en charge des frais de transport des enfants et de la collation qui leur est remise*
- ❖ *L'achat de bons d'un montant unitaire de 150€ offerts aux cinq premières classes les mieux représentées en nombre de parents dans le cadre du cross des familles (ces prix seront attribués si un nombre minimum de parents y participe).*

## ***FONDS DE CONCOURS POUR LA SURVEILLANCE DE LA PLAGE DES ESCARDINES***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler l'attribution du fonds de concours à la Ville d'OYE-PLAGE pour la surveillance de la Plage des Escardines correspondant à 50% des dépenses de fonctionnement engagées pour la surveillance de la plage et plafonné à 23 780€.*

## ***PRESENTATION D'UN PROJET « SANTE », LE CHALLENGE « PIQUE NIQUE MALIN » PREPARE AVEC LE CONCOURS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'USEP***

*La Commission « développement social-mission locale » réunie en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 a examiné un projet proposé en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription d'Audruicq et l'association de sport scolaire USEP.*

*Ce projet s'appuie sur une sensibilisation des élèves et des parents au contenu des paniers pique-nique apportés lors des randonnées USEP. L'action de sensibilisation serait menée grâce à des interventions d'une diététicienne dans les écoles participantes, sa présence le jour des randonnées et la réalisation d'un support de communication au terme de l'opération.*

*Afin de promouvoir l'opération, un challenge interclasses serait organisé. Sur la base d'une « analyse » par la diététicienne du contenu des paniers de pique-nique des enfants, les classes se verront doter de matériel sportif afin d'en promouvoir la pratique.*

*Le coût prévisionnel de l'opération (transport, interventions de la diététicienne, communication, matériel sportif) s'élève à 3800€. Une demande de subvention de 50% a été déposée dans le cadre de l'appel à projet Santé 2010 auprès du Conseil Général.*

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce projet et d'autoriser le Président à faire le nécessaire et notamment à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais.

## **PROJET « SPORT A LA PLAGE 2010 »**

La Commission « développement social-mission locale » réunie en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 a examiné un projet présenté par le Point Information Jeunesse de la CCRA « sport à la plage 2010 ».

Cette opération mise en place en 2009 a permis à près de 1000 enfants des centres de loisirs de Nortkerque, Zutkerque, Ruminghem, Muncq-Nieurlet, Audruicq, Sainte-Marie-Kerque, St Omer Capelle, Oye-Plage, St Folquin et Vieille-Eglise de bénéficier d'activités sportives gratuites (financement des animateurs par la DDJS et prise en charge des frais de transport par la CCRA).

Sur la base d'un bilan positif pour l'ensemble des centres ayant bénéficié de cette découverte de jeux sportifs à la plage et de leur demande « unanime » d'une reconduction de l'action pour 2010, suite à l'avis favorable de la Commission, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce projet « Sport à la Plage 2010 », sur la base du budget prévisionnel suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Intervention des animateurs sportifs (base 70h) 26 demi-journées	1906	CCRA	4606
Transport (base 2009)	2700	Direction départementale de la cohésion sociale	???
Total	4606€	Total	4606€

## ***OPERATION DICTIONNAIRES***

*Depuis 12 ans, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq alloue à chaque élève passant en sixième un dictionnaire de langue.*

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler cette opération en 2010.*

## ***ETUDE SUR LA TVA***

*Le Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis ayant opté pour la TVA, sur proposition de la Commission « Déchets Ménagers » réunie le 9 mars 2010, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :*

- ❖ De faire réaliser une étude sur l'incidence sur le montant de la redevance au cas où la Communauté de Communes opérerait pour un assujettissement à la TVA du Budget Annexe Déchets Ménagers.*
- ❖ D'autoriser le Président à faire le nécessaire et notamment à procéder à une consultation de bureaux d'études.*

## ***SUBVENTION AU GIDON POUR LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU RAT MUSQUE***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire le dispositif mis en place pour accorder une prime à la queue de rat musqué aux piégeurs bénévoles (sur la base d'1.50€ la queue) et, pour ce faire, d'allouer au GIDON de la Région d'Audruicq une subvention de 10 000€.*

## ***DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU DE STE MARIE KERQUE***

*Par délibération en date du 22 mars 2005, suite à la demande du Conseil Municipal de la Commune, le Conseil Communautaire de la Région d'Audruicq a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Marie-Kerque.*

*Le Cabinet URBYCOM a été recruté afin de piloter l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme. Une Analyse Environnementale sur l'Urbanisme a été réalisée en juin 2007.*

*Lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2010, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été présentées au Conseil Municipal qui a été invité à débattre sur ces orientations. Elles ont également été présentées en séance publique le 23 mars 2010, dans le cadre des mesures de concertation.*

*Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire a été invité à débattre sur les orientations générales du PADD du PLU de Sainte-Marie-Kerque qui ont été présentées en séance.*

## ***APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'AUDRUICQ***

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Audruicq portant sur la levée de l'emplacement réservé n°17.*

## ***APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE GUEMPS***

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Guemps portant sur le classement de la parcelle AL87, actuellement classée en NB, en zone 10 NC exclusivement réservée à l'activité agricole.*

***APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ZUTKERQUE***

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Zutkerque portant sur l'adaptation de la rédaction de l'article 7 alinéa 2 du règlement des zones UC, Nh et 1AU.*

***APPROBATION DES MODIFICATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OYE-PLAGE***

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Oye-Plage portant sur l'adaptation de la rédaction de l'article 6 alinéa 3 du règlement des zones UC et UD, de l'article 7 alinéa 2 du règlement des zones UC, 1AU, 2AU, N et UD et de l'article 7 du règlement de la zone N.*

***MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VIEILLE-ÉGLISE***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vieille-Eglise portant sur le zonage, à savoir le classement en 1AUa de terrains sis au Nord du Centre du Bourg en 2AUa.*

***MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RECQUES-  
SUR-HEM***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Recques-sur-Hem en vue de rectifier la profondeur de la zone U en façade du terrain de football.*

***MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE  
ZUTKERQUE***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Zutkerque qui doit permettre la levée de l'emplacement réservé touchant la parcelle AH8.*

***MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OYE-PLAGE : ARTICLES  
UC10 et UC14***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Oye-Plage qui doit permettre de modifier les articles UC10 et UC14 du règlement et de créer un sous-secteur UCs au sein de la zone UC afin de faciliter la réalisation de programmes de construction de logements à caractère social.*

***MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OYE-PLAGE : ARTICLES  
UC6 ET UD6***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Oye-Plage qui doit permettre d'adapter la rédaction des articles UC6 et UD6 du règlement.*

***MISE EN ŒUVRE DE LA MODIFICATION DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OYE-PLAGE :  
ARTICLE 7 DE LA ZONE 1AU***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Oye-Plage qui doit permettre d'adapter la rédaction de l'article 7 de la zone 1AU.*

***ARRÊT DE LA PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE  
VIEILLE-EGLISE***

*Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'arrêt de la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vieille-Eglise qui devait permettre l'extension de la société PANITECH sur la parcelle voisine actuellement classée en zone agricole.*

Hugues DURIEZ,

Secrétaire de Séance

Yves BEUGNET,

Président de la Communauté  
De Communes de la Région d'AUDRUICQ